



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

Le treize mai de l'année deux mille quatorze à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Agora de la Commune de Maussane les Alpilles, sous la Présidence de Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau, Conseiller Général et Président de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Etaient présents à la table des votants :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Richard Freze – Conseiller Municipal de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller Municipal de Lamanon, Patricia N°Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Claude Vulpian – Conseiller Général, Mohamed Rafai – Conseiller Régional, Marie Bouchez – Conseillère régionale.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean Mulnet – Adjoint au Maire d'Aureille, Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Mouchadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Anne-Marie Robert – Conseillère Municipale d'Orgon – Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire de Paradou, Yves Durand – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Conseiller Municipal de Sénas, Monsieur Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Guy Robert – Maire d'Orgon, Rémi Fabre – Maire de Sénas et élu d'Agglopolé Provence, Richard Leroi - Elu d'Agglopolé Provence, Marcel Barbero – Président du Comité Scientifique et Technique du Parc naturel régional des Alpilles, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Julien Cozette – Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, Karine Briand - Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, Jean-Michel Pugnère – Comptable public Trésorerie de Maussane Vallée-des-Baux, Philippe Susini – Chargé de Mission au Conseil général, Espoir Bouvier – Chargé de Mission au Conseil régional, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Parc naturel régional des Alpilles, Joëlle Chapelet – Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc - Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat-Madelin – Parc naturel régional des Alpilles, Lisbeth Zechner – Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun – Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecœur – Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux – Conseiller Général à Claude Vulpian - Conseiller général, Pierre Souvet – Conseiller régional à Mohamed Rafai – Conseiller régional, Françoise Floupin – Conseillère régionale à Marie Bouchez – Conseillère régionale.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATION N° CS-2014-16

Objet : Election du Président du Parc naturel régional des Alpilles



La présidence de la séance, déléguée pour cette élection à Claude VULPIAN, doyen de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122.4, L.2122.5, L.2122.6, L.2122.8 et L.21.22-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection d'un Président du Parc naturel régional des Alpilles conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte.

Claude VULPIAN donne lecture des pouvoirs qui ont été reçus pour cette séance :

Frédéric VIGOUROUX, en sa qualité de Conseiller général, a donné pouvoir à Claude VULPIAN, représentant le Conseil général. Monsieur VULPIAN détient donc 8 voix, à raison de 4 par Conseiller général.

Pierre SOUVET, en sa qualité de Conseiller régional, a donné pouvoir à Mohamed RAFAÏ, représentant le Conseil régional. Monsieur RAFAÏ détient donc 10 voix, à raison de 5 par Conseiller régional.

Françoise FLOUPIN, en sa qualité de Conseillère régionale, a donné pouvoir à Marie BOUCHEZ, représentant le Conseil régional. Madame BOUCHEZ détient donc 10 voix, à raison de 5 par Conseiller régional.

Il constate que le quorum est bien atteint avec 20 votants, porteurs de 64 voix.

Claude VULPIAN propose à l'assemblée de procéder à l'élection du Président par vote à bulletin secret. Il indique à l'assemblée que tout est prévu pour assurer l'élection à bulletin secret.

La décision d'élire le Président par vote à bulletin secret est prise à l'unanimité des votants.

Claude VULPIAN fait état de la candidature de Mohamed RAFAÏ et demande si d'autres candidats veulent se présenter à l'élection du Président.

Régis GATTI fait part de sa candidature.

Claude VULPIAN fait donc procéder au vote à bulletin secret pour l'élection du Président.

Mohamed RAFAÏ : 43 voix

Régis GATTI : 21 voix

Bulletin Blanc : 0

Bulletin Nul : 0

Monsieur MOHAMED RAFAÏ, ayant obtenu la majorité des voix dès le premier tour a été déclaré élu à la Présidence du Syndicat mixte de gestion du Parc et a été installé immédiatement.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme.

Le Président

Mohamed RAFAÏ



[Handwritten signature of Mohamed RAFAÏ]



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

Le treize mai de l'année deux mille quatorze à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Agora de la Commune de Maussane les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed RAFAÏ – Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Régis Gatti – Maire d'Aurville, Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Richard Freze – Conseiller Municipal de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller Municipal de Lamanon, Patricia N°Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Claude Vulpian – Conseiller Général, Mohamed Rafai – Conseiller Régional, Marie Bouchez – Conseillère régionale.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean Mulnet – Adjoint au Maire d'Aurville, Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Mucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Anne-Marie Robert – Conseillère Municipale d'Orgon – Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire de Paradou, Yves Durand – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Conseiller Municipal de Sénas, Monsieur Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Guy Robert – Maire d'Orgon, Rémi Fabre – Maire de Sénas et élu d'Aggloprovence, Richard Leroi - Elu d'Aggloprovence, Marcel Barbero – Président du Comité Scientifique et Technique du Parc naturel régional des Alpilles, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Julien Cozette – Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, Karine Briand - Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, Jean-Michel Pugnère – Comptable public Trésorerie de Maussane Vallée-des-Baux, Philippe Susini – Chargé de Mission au Conseil général, Espoir Bouvier – Chargé de Mission au Conseil régional, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Parc naturel régional des Alpilles, Joëlle Chapelet – Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc - Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat-Madelin – Parc naturel régional des Alpilles, Lisbeth Zechner – Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun – Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecœur – Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux – Conseiller Général à Claude Vulpian - Conseiller général, Pierre Souvet – Conseiller régional à Mohamed Rafai – Conseiller régional, Françoise Floupin – Conseillère régionale à Marie Bouchez – Conseillère régionale.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATION N° CS-2014-17

Objet : Election du Bureau Syndical



ELECTION DU BUREAU

Le nouveau Président élu, Monsieur Mohamed RAFAI, après avoir donné lecture des articles L.2122.4, L.2122.5, L.2122.6, L.2122.8 et L.2122.9 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection des membres du Bureau conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts du syndicat mixte.

Il propose de procéder au vote à main levée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants. Il donne ensuite lecture des membres actuels du Bureau et propose de faire procéder, fonction par fonction, à l'élection de chacun des membres du Bureau. A cette fin, il demande à chacun s'il se représente et si d'autres candidats se font connaître.

Laurent GESLIN présente sa candidature pour une fonction au sein du Bureau, en qualité de premier Vice-Président.

Jack SAUTEL présente sa candidature pour une fonction au sein du Bureau, en qualité de membre.

Henri PONS présente sa candidature pour une fonction au sein du Bureau, en qualité de troisième Vice-Président.

Jean-Benoît HUGUES présente sa candidature pour une fonction au sein du Bureau, en qualité de secrétaire.

Pascale LICARI présente sa candidature pour une fonction au sein du Bureau, en qualité de membre.

Claude SANCHEZ présente sa candidature pour une fonction au sein du Bureau, en qualité de membre.

Monique RICARD présente sa candidature pour une fonction au sein du Bureau, en qualité de membre.

Mireille HENRY présente sa candidature pour une fonction au sein du Bureau, en qualité de membre.

ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT

Laurent GESLIN, deuxième Vice-Président sortant, est seul à présenter sa candidature. Elu à l'unanimité des voix, il est proclamé Premier Vice-président et installé immédiatement.

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT

Hervé CHERUBINI, premier Vice-Président sortant, est seul à présenter sa candidature. Elu à l'unanimité, il est proclamé Deuxième Vice-président et installé immédiatement.

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT

Mohamed RAFAÏ fait état à l'assemblée de la candidature d'Henri PONS, membre du Bureau sortant. Elu à l'unanimité des voix, il est proclamé troisième Vice-président et installé immédiatement.

ELECTION DU QUATRIEME VICE PRESIDENT

Marie BOUCHEZ, membre sortant, est seule à présenter sa candidature. Elue à l'unanimité des voix, elle est proclamée quatrième Vice-Présidente et installée immédiatement.

ELECTION DU SECRETAIRE

Mohamed RAFAÏ fait état à l'assemblée de la candidature de Jean-Benoît HUGUES. Elu à l'unanimité des voix, il est proclamé secrétaire et installé immédiatement.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

ELECTION DU PREMIER MEMBRE

Jack SAUTEL, (troisième Vice-Président sortant) est seul à présenter sa candidature, est réélu et ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau et est installé immédiatement.

ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE

Pascale LICARI est seule à présenter sa candidature. Elue à l'unanimité des voix, elle est proclamée membre du Bureau et installée immédiatement.

ELECTION DU TROISIEME MEMBRE

Claude SANCHEZ, est seul à présenter sa candidature. Elu à l'unanimité des voix, il est proclamé membre du Bureau et installé immédiatement.

ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE

Monique RICARD est seule à présenter sa candidature. Elue à l'unanimité des voix, elle est proclamée membre du Bureau et installée immédiatement.

ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE

Régis GATTI, (membre sortant) est seul à présenter sa candidature, est réélu et ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau et est installé immédiatement.

ELECTION DU SIXIEME MEMBRE

Mireille HENRY est seule à présenter sa candidature. Elue à l'unanimité des voix, elle est proclamée membre du Bureau et installée immédiatement.

Fait et délibéré
Les jours, mois et an
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme.
Le Président
Mohamed RAFAÏ





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

Le treize mai de l'année deux mille quatorze à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Agora de la Commune de Maussane les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed RAFAÏ – Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Richard Freze – Conseiller Municipal de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller Municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Claude Vulpian – Conseiller Général, Mohamed Rafaï – Conseiller Régional, Marie Bouchez – Conseillère régionale.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean Mulnet – Adjoint au Maire d'Aureille, Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Mucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Anne-Marie Robert – Conseillère Municipale d'Orgon – Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire de Paradou, Yves Durand – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelin – Conseiller Municipal de Sénas, Monsieur Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Guy Robert – Maire d'Orgon, Rémi Fabre – Maire de Sénas et élu d'Agglomération Provence, Richard Leroi - Elu d'Agglomération Provence, Marcel Barbero – Président du Comité Scientifique et Technique du Parc naturel régional des Alpilles, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Julien Cozette – Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, Karine Briand - Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, Jean-Michel Pugnère – Comptable public Trésorerie de Maussane Vallée-des-Baux, Philippe Susini – Chargé de Mission au Conseil général, Espoir Bouvier – Chargé de Mission au Conseil régional, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Parc naturel régional des Alpilles, Joëlle Chapelet – Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc - Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat-Madelin – Parc naturel régional des Alpilles, Lisbeth Zechner – Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun – Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux – Conseiller Général à Claude Vulpian - Conseiller général, Pierre Souvet – Conseiller régional à Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Françoise Floupin – Conseillère régionale à Marie Bouchez – Conseillère régionale.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATION N° CS-2014-18

Objet : délégation de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président.



Monsieur le Président expose :

Que considérant que le code général des collectivités territoriales et les statuts du syndicat mixte prévoient la possibilité de déléguer une partie des compétences du comité syndical au bureau et au Président,

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

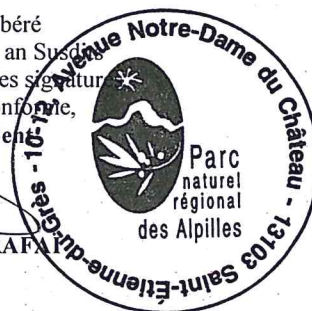
Décide :

- De déléguer une partie de ses compétences au Bureau et au Président selon les termes du tableau joint à la présente délibération,
- Donne pouvoir au Président de mettre en œuvre la présente délibération et de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdés
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme.

Le Président

Mohamed RAFA





DELEGATIONS DONNEES PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

ANNEXE A LA DELIBERATION N° CS-2014-18 EN DATE DU 13/05/2014

Délégations du Comité Syndical au Bureau	Délégations du Comité Syndical au Président
<p>De procéder à la réalisation d'emprunts dans la limite de 500 000 € (cinq cent mille euros) destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III à l'article L.1618-2 et à l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du même article et de passer à cet effet les actes nécessaires</p>	
<p>De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite du seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales*.</p> <p>(* nota : 207 000 € HT € HT au 1^{er} janvier 2014)</p>	<p>De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret* ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget</p> <p>(* nota : 15 000 € HT en application du décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics)</p>

Prendre toute décision relative aux transactions à conclure en application des articles 2044 et suivants du code civil	
	De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
	De passer les contrats d'assurance ainsi que les indemnités de sinistre y afférentes
De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat mixte	
	D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €	De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
D'intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui,	
De poursuivre le litige par toutes les instances et tous les degrés de juridiction et, en particulier, à user de toutes les voies de recours contre les décisions défavorables aux intérêts du syndicat mixte	
De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical fixé à 300 000 €	De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical de 160 000 €
Conformément au code de l'environnement (R.333-14 notamment) et de l'urbanisme (L.121-4 notamment), émettre au nom du Parc, un avis sur les documents d'urbanisme élaborés ou révisés et sur les ouvrages ou travaux soumis à étude ou notice d'impact (art. L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-16 du code de l'environnement) et sur l'élaboration ou la révision des documents cités en article R.333-15 du code de l'environnement)	

Rappel :

- Le comité syndical est compétent pour toutes les compétences non déléguées sous réserve des attributions propres au Président ; selon les dispositions du CGCT , des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional des Alpes.
- A ce titre, notamment, les questions de politique Ressources Humaines relèvent de la compétence du Comité Syndical.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

Le treize mai de l'année deux mille quatorze à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Agora de la Commune de Maussane les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed RAFAÏ – Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Richard Freze – Conseiller Municipal de Mouriès, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon, Roger Berto – Conseiller Municipal de Lamanon, Patricia N'Guyen – Adjointe au Maire de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Claude Vulpian – Conseiller Général, Mohamed Rafai – Conseiller Régional, Marie Bouchez – Conseillère régionale.

Etaient également présents dans la salle mais non votant :

Jean Mulnet – Adjoint au Maire d'Aureille, Michel Fenard – Maire des Baux de Provence, René Fontès – Maire d'Eygalières, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Anne-Marie Robert – Conseillère Municipale d'Orgon – Jean-Denis Santin – Adjoint au Maire de Paradou, Yves Durand – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-François Michelon – Conseiller Municipal de Sénas, Monsieur Guy Fruستیé – Maire de Fontvieille, Guy Robert – Maire d'Orgon, Rémi Fabre – Maire de Sénas et élu d'Agglopôle Provence, Richard Leroi - Elu d'Agglopôle Provence, Marcel Barbero – Président du Comité Scientifique et Technique du Parc naturel régional des Alpilles, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Julien Cozette – Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, Karine Briand - Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, Jean-Michel Pugnère – Comptable public Trésorerie de Maussane Vallée-des-Baux, Philippe Susini – Chargé de Mission au Conseil général, Espoir Bouvier – Chargé de Mission au Conseil régional, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe Vallet – Parc naturel régional des Alpilles, Joëlle Chapelet – Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc - Parc naturel régional des Alpilles, Florian Communier – Parc naturel régional des Alpilles, Sophie Mazon – Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Parc naturel régional des Alpilles, Virginie Brunet-Carbonero – Parc naturel régional des Alpilles, Anne-Catherine Privat-Madelin – Parc naturel régional des Alpilles, Lisbeth Zechner – Parc naturel régional des Alpilles, Barbara Braun – Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Parc naturel régional des Alpilles.

Ont donné pouvoir :

Frédéric Vigouroux – Conseiller Général à Claude Vulpian - Conseiller général, Pierre Souvet – Conseiller régional à Mohamed Rafai – Conseiller régional, Françoise Floupin – Conseillère régionale à Marie Bouchez – Conseillère régionale.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATION N° CS-2014-19

Objet : Attribution d'indemnités de fonction au Président.



Monsieur Claude VULPIAN, Conseiller général expose :

Considérant :

- Que par délibération N°CS-2009-48 du 3 novembre 2009, le comité syndical a décidé d'attribuer au Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Président dans les conditions fixées par le décret N° 2006-1614 ; ainsi qu'accepté de prendre en charge le remboursement des frais exposés par le Président dans le cadre de ses fonctions au sein du Parc naturel régional des Alpilles, sur présentation de justificatifs,
- Que lors de chaque nouvelle élection du Président, le comité syndical doit délibérer sur l'attribution de ces indemnités,
- Que les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités ont été inscrits au Budget Primitif 2014 du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles,
- Que ceci exposé, il est demandé au comité syndical de bien vouloir se prononcer,

Le Comité syndical,

Où l'exposé de Monsieur Claude VULPIAN, Conseiller général,

Vu le décret N° 2006-1614 du 15 décembre 2006,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Décide :

- D'attribuer au Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Président dans les conditions fixées par le décret N° 2006-1614, d'accepter de prendre en charge le remboursement des frais exposés par le Président dans le cadre de ses fonctions au sein du Parc naturel régional des Alpilles sur présentation de justificatifs.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme.

Le Président

Mohamed RAFAÏ

